

ACTUALITÉS

Transcompétence, un réseau au service de la mobilité professionnelle



TENDANCES & INNOVATION

Publié le : 20.02.2018 - Modifié le : 30.07.2018

L'union fait la force... Les 32 entreprises membres du réseau Transcompétence l'ont compris. Ce projet expérimental porté par Opcalia avec l'appui de l'État et de Pôle emploi facilite les mobilités interentreprises par un accompagnement personnalisé des salariés. Transcompétence a reçu l'un des premiers Innov'Trophées décernés le 1er février, lors de la 15ème Université d'hiver de Centre Inffo.

Issu du territoire de Cholet (Maine-et-Loire), **le réseau Transcompétence va bientôt s'implanter en Vendée. Cette expérimentation**, lancée en 2015 par Opcalia avec l'appui de la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP), la Directe et Pôle emploi, a pour objectif de réunir des entreprises de toutes tailles et tous secteurs d'un même territoire afin de leur permettre de partager des compétences et de créer, pour les salariés, des opportunités de mobilité professionnelle entre les entreprises.

“ *Ce projet est le fruit de mes échanges avec les entreprises du territoire dont certaines avaient besoin de recruter dans l'urgence pour répondre à un pic d'activité et d'autres qui connaissaient des baisses d'activité mais ne souhaitaient pas recourir au chômage partiel. Collectivement, nous avons travaillé sur une anticipation des besoins RH. Il s'agit d'une vraie démarche de Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) territoriale. Catherine Duranthon-Arnoux, chef de projet Transcompétence Opcalia.*

Une charte de bonne pratique

Le cadre juridique a été « bordé » et **chaque entreprise a signé une charte de bonne conduite** prévoyant explicitement le « non-débauchage » du salarié « prêté ».

Grâce au réseau Transcompétences, **les entreprises ouvrent la possibilité à leurs salariés, de s'inscrire dans trois types d'actions de mobilité sécurisées :**

1. **Des actions de découverte métier** pour permettre à un salarié qui a de nouvelles aspirations de tester son projet dans une autre entreprise, de découvrir un nouveau métier, un nouvel environnement ;
2. **Des actions d'échanges de pratiques** pour contribuer à la professionnalisation des salariés ;
3. **Des actions de mise à disposition** pour pallier des baisses d'activités temporaires.

Une mise en situation professionnelle pour se lancer sans risque

« Cette période permet aux salariés volontaires de découvrir d'autres compétences, d'autres métiers, d'autres secteurs d'activité », précise Catherine Duranthon-Arnoux.

Les actions se mettent en place de façon sécurisée grâce à deux dispositifs :

1. la convention de mise à disposition

2. et la Période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), un outil de Pôle emploi destiné aux demandeurs d'emploi qu'Opcalia peut utiliser à titre dérogatoire pour des salariés, dans le cadre de cette expérimentation

Fabienne, une ouvrière en couvoir du groupe Hendrix Genetics (groupe mondial de production animale), rêvait depuis deux ans de découvrir le métier de chauffeur de car scolaire. À 48 ans, elle a pu se lancer sans risque et découvrir les réalités de cette profession grâce à la PMSMP au sein des Transports Richou. « *J'ai été très bien accueillie et j'ai eu la chance d'effectuer quatre tournées avec quatre chauffeurs différents, donc quatre façons d'appréhender les choses* », **explique Fabienne**.

« *Il faut compter au moins une année pour permettre aux salariés de réussir leur mobilité professionnelle. L'accompagnement comprend un temps de découverte toujours suivi d'un temps de formation* » **indique Catherine Duranthon-Arnoux**.

Préserver le capital santé des salariés

Certaines entreprises souhaitent aussi préserver le capital santé de leurs salariés en utilisant ce dispositif de mobilité interentreprises. L'entreprise Charal, filiale du groupe Bigard, propose ainsi à ses salariés des « *actions de mise en mouvement* ». **L'entreprise favorise les échanges avec ses salariés, et s'inscrit dans une démarche de prévention sur les thèmes de la santé au travail. Elle anticipe en proposant à ses salariés de préparer une reconversion professionnelle.** Participer à Transcompétence permet à une entreprise de s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et sociétale.

Quinze entreprises se sont lancées dans l'aventure. Elles sont aujourd'hui 32. L'expérimentation s'étend progressivement. Après Cholet, Saumur, et Nantes, elle va se déployer en Vendée en avril prochain. Et pourquoi pas à l'ensemble du territoire national ? Opcalia y songe tant la démarche séduit les entreprises, les salariés et d'autres acteurs comme l'Agefiph qui pourrait bien devenir un futur partenaire.

Découvrir le site officiel du dispositif Transcompétence

ACCÉDER AU SITE

Les actions de la démarche Transcompétence

Découverte métier. Grâce à la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP), un dispositif en principe réservé aux demandeurs d'emploi, le réseau offre la possibilité aux salariés volontaires de découvrir d'autres compétences, d'autres métiers, d'autres secteurs d'activité.

Actions de mise à disposition. Il ne s'agit pas d'un groupement d'employeurs classique dont le principe est de salarier les personnes mises à disposition. Dans Transcompétence, chacun reste salarié de son entreprise d'origine, l'entreprise « prêteuse » facture la mise à disposition du salarié.

Actions d'échange de pratiques professionnelles. Des salariés peuvent observer le fonctionnement d'une activité nouvelle ou qu'ils cherchent à développer.